Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260223-2026022-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

Délibération n°2026-022	Classification
MOTION FERMETURE DE CLASSE LYCÉE LAËNNEC RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027	8.1 Enseignement

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Annie BRAULT
Rapporteur : Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 27

EXPOSE :

Le conseil municipal de PONT L'ABBE a été alerté par les personnels du Lycée Laënnec de de la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée scolaire 2026-2027.

Les personnels du lycée Laënnec se sont réuni.e.s en heure d'information syndicale mardi 10 février pour examiner les prévisions d'effectifs transmises par les services académiques pour la prochaine rentrée.

Sur la base de ces chiffres, la Direction Académique du Finistère (DASEN) nous annonce la fermeture d'une classe de Seconde en septembre 2026. Celle-ci s'ajoute à la suppression de deux classes en septembre 2025 malgré un effectif réel en Seconde supérieur aux prévisions.

Cette fermeture d'une classe de Seconde laisse présager celles d'une Première et d'une Terminale à l'avenir. Elle repose sur un effectif théorique de 172 élèves alors qu'il en faudrait seulement trois de plus pour maintenir cette division.

La suppression d'une division de seconde entraînerait de lourdes conséquences dans le suivi des élèves. Depuis la crise COVID, la santé mentale des adolescents nous préoccupent gravement et nous savons que l'Education Nationale manquent de moyens humains pour y faire face.

Nous savons que 125 logements vont être livrés avant le mois de juin 2026 dans le seul quartier de la gare de Pont l'Abbé. Ce dynamisme démographique concerne aussi d'autres communes du Pays Bigouden. La fermeture de cette classe priverait les familles nouvellement installées sur le territoire de la liberté de choix d'inscrire leurs enfants au lycée public Laennec.

Aussi, le conseil municipal demande donc à la DASEN de maintenir cette 6ème classe de Seconde au Lycée Laënnec à la rentrée scolaire 2026-2027.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **ÉMET** un avis favorable pour ajouter un point à l'ordre du jour « motion pour le maintien de la 6e classe de Seconde au Lycée Laënnec à la rentrée scolaire 2026-2027 »

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « *lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif* ».

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260223-2026022-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard		X	
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle	X		
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie		X	POUVOIR à Marc DEFACQ
MARCHAL Émilie		X	POUVOIR à Yves CANEVET
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique	X		
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction